4ème atelier : mise en place d'un comité de déontologie (Nicole Séméria et Philippe Menut)

Philippe Menut : les pratiques d'autocensures sont courantes chez les journalistes.

Il existe différents code de déontogie pour le journalisme (ceux de 1918 et 1971, la Charte de Münich) précisant les droits et les devoirs des journalistes, mais ils ne sont pas appliqués. Ces textes n'empêchent pas les connivences avec la hiérarchie et les actionnaires, le travail dans l'urgence, les ravages de la concurrence...

Il y a de grands besoins à satisfaire concernant l'investigation, l'indépendance vis-à-vis des positions politiques (exemple : les principaux journaux sont tous alignés sur la politique étrangère promue par le gouvernement)...

Nicole Séméria : le rapport Hoog demandé par l'ancienne ministre de la culture remis au gouvernement en 2019 prône l'autorégulation du métier. Cette solution est inefficace. C'est pourquoi Nicole Séméria propose de réflechir à la création d'un conseil de déontologie politique des médias qui veillerait à une représentation réellement équitable de toutes les opinions politiques.

Discussion : il faut préserver le droit à l'erreur pour les journalistes.

La qualité professionnelle et idéologique de chaque intervenant médiatique devrait toujours être précisée avec clarté.

Les usagers-citoyens doivent pouvoir décider du fonctionnement de leurs médias. Il faudra, dans ce but, changer la Constitution ce qui modifiera les structures du pouvoir économique et médiatique.

Il faut modifier profondément le mode de financement des médias : un « chèque information » pourrait être attribué à chaque citoyen afin qu'il puisse accéder aux médias de son choix. Cette mesure serait financée par une caisse de cotisation gérée par les citoyens. Le système de financement par la cotisation a l'avantage d'échapper à l'emprise des néolibéraux. Chaque entreprise ou service public cotiserait pour le socle commun de services disponibles pour tous les médias d'information.